

pirera votre zèle pour le salut des âmes, soient pour vous toutes de pressants motifs de travailler à être de plus en plus régulières, ferventes, dévouées, humbles, charitables, en un mot, de *bonnes religieuses*.

Avant de terminer, Nous devons vous donner quelques avis particuliers, pour aider à faire le Jubilé conformément à l'esprit de l'Encyclique de N. S. P. le Pape, et aux prescriptions du Mandement qui la publie et la met à exécution.

1o Vous recevrez, dans quelques jours, une liste de tous les prêtres, maintenant approuvés pour entendre les confessions des Religieuses, soit dans le cours de l'année, soit pendant les Quatre-Temps. Toutes les sœurs appartenant aux couvents de la campagne aussi bien qu'à ceux des villes, pourront demander à leurs supérieures ceux à qui elles croiront devoir confier la direction de leur conscience. En considérant cette indulgence de l'Eglise, toutes demeureront bien pénétrées de la nécessité pour elles de s'en tenir, dans les temps ordinaires, à la direction commune, en demeurant bien convaincues que c'est l'unique moyen pour elles de vivre en repos et de faire en peu de temps de rapides progrès dans les voies de la perfection.

2o L'on pourra, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, se contenter de ce qui est prescrit dans le Mandement ci-dessus mentionné. Cependant, Nous permettons qu'il se fasse, dans chaque communauté, avec plus de solennités.

3o A cette fin, le Jubilé s'annoncera, la veille de l'ouverture, à l'Angelus du soir, par le son prolongé des cloches; ce dont on avertira tous ceux et celles qui sont autorisés à le faire avec les Religieuses et leurs Novices et Postulantes.

4o Le jour de l'ouverture, on chantera le *Veni Creator*, etc. avant la messe de Communauté, qui se dira avec chant et musique, comme aux grandes solennités. Ce jour-là, à l'heure jugée la plus commode, il y aura une procession solennelle; et l'on se rendra, en chantant les Litanies des Saints, à l'Eglise ou Oratoire où l'on donnera le salut du St. Sacrement; et l'on dira les 5 *Pater* et *Ave* prescrites, avant de donner la Bénédiction. Il y aura ce jour là communion générale, ainsi que le dernier jour.

5o Pendant les quinze jours consacrés à la visite de l'Eglise ou Oratoire, pour y faire les prières prescrites, les instructions qui se feront, soit aux Religieuses et Novices, soit aux Elèves, soit aux Pauvres, seront sur le Jubilé. La